

222C0415
FR0010313486-OP036-A06

21 février 2022

Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

<p>PRODWARE</p> <p>(Euronext Growth Paris)</p>

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 18 février 2022, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société Phast Invest visant les actions de la société PRODWARE au prix unitaire de 8,80 € par action, elle a reçu en dépôt 352 747 actions PRODWARE.

Au total, le concert composé de la société Phast Invest et de ses dirigeants et actionnaires historiques, détient 7 191 667 actions PRODWARE représentant 8 387 148 droits de vote, soit 92,82% du capital et au moins 92,57% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

Actionnaires ²	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Phast Invest	5 479 520	70,72%	5 678 495	62,68%
M. Philippe Bouaziz	1 095 174	14,13%	1 890 163	20,86%
M. François Richard	324 492	4,19%	451 459	4,98%
M. Alain Conrard ³	165 791	2,14%	217 691	2,40%
M. Stéphane Conrard ⁴	126 690	1,64%	149 340	1,65%
Total concert	7 191 667	92,82%	8 387 148	92,57%

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 748 042 actions (dont 7 042 actions de préférence à annuler) représentant au plus 9 060 128 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général au 18 février 2022. Par ailleurs, la société détient, au 18 février 2022, 86 749 de ses propres actions, qui représentent 1,12% de son capital.

² Messieurs Philippe Bouaziz, François Richard, Alain Conrard et Stéphane Conrard apporteront les actions PRODWARE qu'ils détiennent à la société Phast Invest dans le cadre d'un apport en nature, conformément à ce qui a été indiqué dans la note d'information ayant fait l'objet du visa n°21-539 en date du 21 décembre 2021.

³ Dont 104 040 actions résultant de la conversion, intervenue le 17 février 2022, des 2 312 actions de préférence antérieurement détenues par M. Alain Conrard.

⁴ Dont 104 040 actions résultant de la conversion, intervenue le 17 février 2022, des 2 312 actions de préférence antérieurement détenues par M. Stéphane Conrard.